

**ARRÊTE ARS N° 074/2025 du 23 janvier 2026**

**portant modification de l'arrêté N° ARS/2025/550 du 18 septembre 2025 relatif à la nomination des membres du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) Corse**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Corse,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment les articles L.1434-1, L3121-1 et L3121-2 du Code de la santé publique ;

**Vu** le code de la santé publique notamment l'article D3121-37 relatif à la nomination des membres du Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**Vu** le décret n° 2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination régionale de la santé sexuelle ;

**Vu** l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

**Vu** le décret du 2 décembre 2025 portant nomination de Madame Christelle BOUCHER-DUBOS, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Corse à compter du 15 décembre 2025 ;

**Vu** l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Corse N° 2025/549 relatif à l'implantation et au nombre de sièges du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) Corse

**Vu** l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Corse N° 2025/550 du 18 septembre 2025 relatif à la nomination des membres du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) Corse

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : les articles 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de l'arrêté n°2025/550 sont modifiés ainsi qu'il suit**

**Article 4<sup>ème</sup> : Le troisième collège comprend 3 membres titulaires représentants des malades et des usagers du système de santé**

- *Titulaire : Marie Amélie DOLCE ROCCA, Directrice adjointe, AFM Téléthon Antenne de Corse du service régional Côte d'Azur-Corse, 2B remplace Léa RICATTI*
- *Titulaire : Sylvie MARCAGGI, Présidente d'association, Association Aiutu Corsu, 2A  
Suppléante : Audrey BERTOLINI-MAHIEUX, Assistante de service social, Association Aiutu Corsu, 2A*

- *Titulaire : Deborah SITZIA, Représentant des usagers, La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Corse, 2A*
- *Suppléante : Marie Joséphine POLI, Référente régionale « LE LIEN », FAS Corse, 2A*

**Article 5<sup>ème</sup>** Le quatrième collège comprend 8 membres titulaires représentants des personnes qualifiées en raison de leurs compétences, qualifications, expériences particulières en matière de santé sexuelle.

- *Titulaire : Dr Sylvie FERRARA, Médecin conseillère technique du recteur - Région académique de Corse, Académie de Corse, 2A*
- *Titulaire : Arnaud GALLAIS, Président, Association Corse Stratégie Santé Sexuelle, 2A*
- *Titulaire : Rose Marie MARTINELLI, Directrice, MDA de Haute-Corse, 2B*
- *Titulaire : Aurélie MAQUIGNEAU, Psychologue Sexologue et responsable pédagogique, Université Aix-Marseille, Marseille*
- *Titulaire : Richard DE EVER, Coordinateur National et Responsable de la formation externe, ENIPSE, Paris*
- *Titulaire : Laureline ROUX, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, DDETSP Haute-Corse, 2B*
- *Titulaire : Déborah MORACCHINI, DCGDR volet Prévention, CPAM Corse du Sud, 2A*
- *Titulaire : Vannina PAGANINI, Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Préfecture, 2A*

**Article 2 :** Il est inséré , à la fin de l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2025, la phrase ci-dessous :

Pour sa gouvernance, le CORESS Corse élit en son sein un (e) président (e), un(e) vice-président(e) et un bureau. La composition du bureau du CORESSS Corse est indiquée sur le site internet de l'ARS.

**Article 3 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4:** Le Directeur de la Santé Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

30 JAN 2026

Fait à Ajaccio, le

La Directrice Générale  
de l'Agence régionale de santé  
de Corse